



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 77599

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les difficultés rencontrées par les associations intermédiaires. Ces structures ont fait preuve de leur professionnalisme et de leur efficacité depuis deux décennies. Moteurs de l'insertion par l'économie, elles ont capitalisé un savoir-faire et des compétences en matière d'accompagnement des publics en grande difficulté. Dans le cadre de la refonte des modalités de conventionnement et de financement de l'accompagnement social, il est prévu d'imposer des objectifs de performances de retour à l'emploi fixées arbitrairement à 40 %. Cette démarche normative et unilatérale de l'insertion révèle une méconnaissance de la problématique des publics concernés. Pour retrouver leur dignité après l'exclusion du monde du travail, certaines personnes ont besoin d'accompagnement plus long que d'autres et le taux de retour à l'emploi ne peut être le seul indicateur d'évaluation d'une politique sociale. Les associations représentatives du secteur de l'insertion revendiquent le droit à participer à l'évolution de la législation sur un domaine qu'elles connaissent bien. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de tenir compte des compétences irremplaçables des associations intermédiaires.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77599

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10276